

Je poursuis avec l'analyse des moyens qui doivent être engagés. Se fondant sur ces principes, qui sont les siens et non pas ceux d'un seul petit groupe, le Conseil fédéral, au-delà du rapport qu'il vous a présenté et qui a suscité un intérêt dont je vous remercie, prendra graduellement des mesures dans ce sens et il les annoncera – étape supplémentaire après ce débat – dans les lignes directrices de la législature actuelle. Ces éléments constitueront l'une des sept priorités d'action du gouvernement.

Je le répète encore une fois, des réglages seront nécessaires pour que cette politique ainsi énoncée s'accomplisse, des réglages dans les pouvoirs publics, chez les décideurs privés, dans tous les domaines. Il faudra procéder à des adaptations, dont certaines ne seront certes pas indolores et d'autres pas faciles à réaliser. Je ne balaie que devant la porte du Conseil fédéral, puisque, à ce que j'ai entendu, il y a déjà suffisamment à faire, et je dirai qu'à l'intérieur du gouvernement, nous devons sans doute procéder à un certain nombre de réglages pour que ces décisions aient en toutes circonstances l'unité légitime et nécessaire que doit revêtir toute décision gouvernementale. Ce ne sera pas difficile parfois pour des raisons d'antagonismes personnels, cela relève du folklore, mais je veux être plus sérieux. Je veux dire que si des réglages seront parfois difficiles à opérer c'est que, en ce qui nous concerne, il peut y avoir beaucoup d'inertie dans la décision publique. Beaucoup de décisions sont le résultat de réflexions antérieures, prises alors que les éléments que nous avons énoncés dans ce rapport n'avaient pas encore tout leur éclairage. Il y a une certaine continuité, pour ne pas dire inertie à assumer, ou plus exactement dont on n'arrive pas à sortir d'un seul coup.

Lorsque vous prenez l'exemple des finances fédérales, permettez-moi de vous dire qu'il n'est certes pas aisé, pour un gouvernement, de faire «tabula rasa» alors qu'il sort, avec vous, majorité du Parlement, d'une épreuve populaire comme celle du 2 juin dernier, pour ne citer qu'un petit exemple, qui ici ou là conditionne ou conditionnera encore les audaces, voire les modérera, d'autant que dans certains domaines des ordres de réflexion et de valeur, concurrents ou antagonistes, devront aussi être pris en compte, que ces seules réflexions majeures ne pourront pas toujours avoir le terrain absolument libre, et dans l'immédiat.

J'en appelle à votre intelligence, hommes et femmes politiques de ce Parlement, à votre intelligence de la situation démocratique, pour que vous n'ayez pas la candeur d'imaginer que, par la seule vertu de ce rapport que vous acceptez en général, le monde ou la Suisse changera demain matin à la diane – sinon cet après-midi déjà. Nous ne sommes pas dans un domaine où le presse-bouton peut fonctionner. Nous sommes dans un domaine de transformations profondes où l'état d'esprit doit changer, et cela s'accompagnera certainement de périodes de transition. Je les souhaite avec vous aussi brèves que possible, car le temps court et, si nous ne courons pas, nos concurrents et nos partenaires dans le monde nous devanceront.

Madame Bäumlín, en dépit de la volonté politique et des mesures qui en ont déjà résulté de réformer les pratiques en matière du respect des droits de l'homme, des progrès considérables doivent encore être accomplis pour permettre à la Turquie de se prévaloir d'un système démocratique qui réponde aux normes et aux exigences de ses partenaires occidentaux, dont nous faisons partie. Les autorités suisses n'ont pas manqué une occasion d'exprimer cette réalité aux responsables turcs, et si les progrès en matière de respect des droits de l'homme de la part de la Turquie ont pour effet de réduire peu à peu les tensions dans la région, celles-ci ne sont pas encore entièrement résolues, nous vous l'accordons.

L'interdépendance entre ces phénomènes politiques, entre cette démarche démocratique et le jeu que peut être amené à jouer un accord de nature apparemment strictement économique puisque c'est un accord de libre-échange, cette connexion existe bel et bien. L'application d'un tel accord ne peut que faciliter la tâche du gouvernement turc en matière de respect des droits de l'homme. Un tel instrument est à la base d'un essor des relations économiques, assez lent au début, sans doute plus spectaculaire ensuite, et en particulier des re-

lations commerciales. Or, qui dit croissance économique, croissance des relations commerciales, dit amélioration des peuples en présence, dit meilleure intégration, meilleure stabilité pour certaines couches de la population, notamment celles qui sont reléguées dans la minorité; dit aussi contacts humains internationaux plus abondants, par conséquent terreau fertile, pour que s'accomplissent mieux les revendications des droits humanitaires et les revendications politiques que nous souhaitons avec la même ardeur que vous-mêmes. L'objectif de la Turquie est d'être partie prenante de l'intégration européenne, vous le savez. Sa demande d'adhésion à la Communauté est révélatrice. Or, ses chances d'y entrer sont étroitement liées à l'application d'une politique en matière du respect des droits de l'homme qui soit conforme à celle de l'Europe occidentale. L'accord de libre-échange actuellement à l'examen concourt aux interrelations de ce double objectif que sont pour la Turquie les droits de l'homme et l'intégration européenne. Nous ferions très mal en suivant Mme Bäumlín, en nous privant d'un instrument dont la signification extra-économique saute aux yeux, en nous privant en quelque sorte d'une chance pour la Turquie et pour nous, de concourir à parcourir ce chemin si difficile qui doit la conduire vers l'accomplissement des droits de l'homme, et de surcroît, tâchons de l'éviter plus que jamais, car nous nous mettrions en rupture des autres pays de l'AELE.

Parce que c'est non seulement raisonnable mais encore défendable, je vous demande de suivre votre commission, de suivre le Conseil fédéral dans l'accord de libre-échange de l'AELE avec la Turquie où la Suisse a aussi à jouer sa partition qui est en l'occurrence une partition dont toutes les paroles sont écrites.

Präsident: Die Kommission beantragt, vom Bericht samt Beilagen Kenntnis zu nehmen.

Zustimmung – Adhésion

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

A. Bundesbeschluss betreffend das Protokoll zur Verlängerung der Vereinbarung über den internationalen Handel mit Textilien

A. Arrêté fédéral approuvant le Protocole portant prorogation de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfes

132 Stimmen
(Einstimmigkeit)

B. Bundesbeschluss über das Abkommen zwischen den Efta-Ländern und der Türkei

B. Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord entre les pays de l'AELE et la Turquie

Abstimmung – Vote

Für den Rückweisungsantrag Bäumlín
Dagegen

37 Stimmen
83 Stimmen

*Detailberatung – Discussion par articles***Titel und Ingress, Art. 1, 2***Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1, 2*Proposition de la commission*

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

*Angenommen – Adopté**Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*

Für Annahme des Entwurfes

87 Stimmen

Dagegen

18 Stimmen

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

92.006

**Sperrfrist für die Veräusserung
nichtlandwirtschaftlicher Grundstücke.
Aenderung****Délai d'interdiction de revente
des immeubles non agricoles. Modification***Dringlichkeitsklausel – Clause d'urgence*

Siehe Seite 557 hiavor – Voir page 557 ci-devant

Beschluss des Ständerates vom 19. März 1992

Décision du Conseil des Etats du 19 mars 1992

Haering Binder, Hafner Rudolf, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Herczog, Hollenstein, Hubacher, Jeanprêtre, Jöri, Ledergerber, Leemann, Leuenberger Moritz, Mauch Ursula, Meier Hans, Misteli, Rebeaud, Rechsteiner, Ruffy, Schmid Peter, Spielmann, Steiger, Thür, Tschäppät Alexander, Vollmer, Ziegler Jean, Zisyadis (49)

Der Stimme enthalten sich – S'abstiennent:

Béguelin, Bircher Silvio, Bischof, Maeder, Marti Werner, Matthey, Meyer Theo, Ruf, Stalder, Strahm Rudolf, Weder Hansjürg, Wiederkehr, Züger (13)

Abwesend sind die folgenden Ratsmitglieder – Sont absents:

Darbella, Duvoisin, Grendelmeier, Hari, Hildbrand, Keller Rudolf, Pini, Robert, Scheidegger, Segmüller, Steffen, Suter (12)

*Das qualifizierte Mehr ist erreicht**La majorité qualifiée est acquise**An den Ständerat – Au Conseil des Etats*

91.064

**Parlamentarische Delegation
bei der Efta. Bericht****Délégation parlementaire
auprès de l'AELE. Rapport**

Beschluss des Ständerates vom 10. März 1992

Décision du Conseil des Etats du 10 mars 1992

Kategorie V, Art. 68 GRN – Catégorie V, art. 68 RCN

*Namentliche Abstimmung – Vote par appel nominal**Für Annahme der Dringlichkeitsklausel stimmen die folgenden
Ratsmitglieder:**Votent pour la clause d'urgence:*

Allenspach, Aregger, Aubry, Baumberger, Berger, Bezzola, Binder, Bircher Peter, Blatter, Blocher, Bonny, Borer Roland, Borradori, Bortoluzzi, Bühler Simeon, Bühler Gerold, Bürgi, Caccia, Camponovo, Cavadini Adriano, Chevallaz, Cincera, Columberg, Comby, Cotti, Couchepin, Daepf, David, Deiss, Dettling, Dormann, Dreher, Ducret, Dünki, Eggly, Engler, Epiney, Etique, Eymann Christoph, Fasel, Fehr, Fischer-Hägglingen, Fischer-Seengen, Fischer-Sursee, Frey Claude, Frey Walter, Friderici Charles, Fritschi Oscar, Früh, Giezendanner, Giger, Gobet, Gros Jean-Michel, Grossenbacher, Guinand, Gysin, Heberlein, Hegetschweiler, Hess Otto, Hess Peter, Iten Joseph, Jaeger, Jäggi Paul, Jenni Peter, Keller Anton, Kern, Kühne, Leu Josef, Leuba, Leuenberger Ernst, Loeb François, Luder, Maître, Mamie, Maspoli, Mauch Rolf, Maurer, Meier Samuel, Miesch, Moser, Mühlemann, Müller, Nabholz, Narbel, Nebiker, Neuenschwander, Oehler, Perey, Philipona, Pidoux, Poncet, Raggenbass, Reimann Maximilian, Rohrbasser, Ruckstuhl, Rutishauser, Rychen, Sandoz, Savary, Scherrer Jürg, Scherrer Werner, Scheurer Rémy, Schmidhalter, Schmied Walter, Schnider, Schwab, Seiler Hanspeter, Seiler Rolf, Sieber, Spoerry, Stamm Judith, Stamm Luzi, Steinegger, Steinemann, Stucky, Theubet, Tschopp, Tschuppert Karl, Vetterli, Wanner, Wick, Wittenwiler, Wyss, Zölch, Zwahlen, Zwygart (126)

*Dagegen stimmen die folgenden Ratsmitglieder:**Rejetent la clause d'urgence:*

Aguet, Bär, Baumann, Bäuml, Bodenmann, Borel François, Brügger Cyrill, Brunner Christiane, Bühlmann, Bundi, Carobio, Caspar, Danuser, de Dardel, Diener, Eggenberger, Fankhauser, von Felten, Gardiol, Goll, Gonseth, Gross Andreas,

M. **Kündig**, conseiller aux Etats, présente au nom de la délégation suisse auprès du Comité de parlementaires des pays de l'AELE sur les activités de ce dernier en 1991 le rapport écrit suivant (*deutscher Wortlaut siehe Amtliches Bulletin des Ständerates, Frühjahrssession 1992*):

1. Introduction

Durant l'année 1991, le comité de parlementaires des pays de l'AELE s'est surtout intéressé aux négociations sur l'Espace économique européen (EEE), ainsi qu'à l'ouverture des pays de l'Europe centrale et orientale.

Si les séances n'ont pas été aussi nombreuses qu'en 1990, elles se sont cependant déroulées à un rythme soutenu tout au long de l'année. Le calendrier figure en annexe.

Comme cela avait déjà été le cas dans le rapport 1990 (91.008), nous ne traiterons pas chaque séance séparément, mais nous résumerons l'ensemble des principales activités du comité, qui sont divisées en quatre parties.

– Rencontres avec des représentants du Parlement européen

– Rencontres avec le Conseil des Ministres de l'AELE

– Ouverture des pays de l'Est: rencontres avec des délégations parlementaires de Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne et Yougoslavie

– Evolution du Comité de parlementaires

En 1991, la délégation était composée de MM. Bircher Silvio, Eggly, Wyss Paul, conseillers nationaux, de M. Gadiant, député au Conseil des Etats, et du rapporteur. Monsieur le conseiller national Bircher Silvio en était le président. Pour les années 1992/1993, la présidence sera assurée par le rapporteur.

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport.

2. Rencontres avec des représentants du Parlement européen

Les membres du comité directeur («Agenda Committee») du Comité de parlementaires des pays de l'AELE ont formé un groupe de travail avec des membres de la Commission politi-

Aussenwirtschaftspolitik 1991

Politique économique extérieure 1991

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.002
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.03.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	563-579
Page	
Pagina	
Ref. No	20 021 033

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.